

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **5 avril 2016** à **19h30**

<i>N° délibération</i> <b>D2016-03-04</b>	<i>Date de convocation</i> <b>29 mars 2016</b>	<i>Date d'affichage</i> <b>14 avril 2016</b>
--	---	---

<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
<b>15</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

<i>Etaient présents</i>		
M. WOLLJUNG Serge	M. POINSIGNON Gilles	Mme DAUMAIL Martine
M. OLEKSIUK Nicolas	Mme LUBNAU Dominique	Mme CAISSUTTI Claudie
Mme PIQUEMAL Anne	M. GIRARD Guy	M. MARTIN Michel
M. MULLER Jean-Marie	M. FALLITO Giovanni	
Mme MARTIGNON Sonia	Mme PREVOT Nadège	

<i>Etaient absents excusés</i>	
M. MARION Julien	Pouvoir à M. FALLITO Giovanni
Mme BOULANGE Rachel	Pouvoir à M. GIRARD Guy

Objet : **Vote du Compte Administratif 2015 – Budget M49**

Après avoir entendu le rapport de Sonia MARTIGNON, adjointe chargée des Finances,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Sonia MARTIGNON, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Serge WOLLJUNG, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Sonia MARTIGNON pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif du budget annexe M49 de l'exercice 2015 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion M49 de l'exercice 2015 dressé par le comptable,

**Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Article 1 : APPROUVE** le compte administratif du budget annexe M49 – Assainissement - pour l'exercice 2015, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
<b>DEPENSES</b>	244,12 €	0,00 €	24 618,10 €
<b>RECETTES</b>	6 529,58 €	0,00 €	33 139,12 €
<b>RESULTATS</b>	6 285,46 €	0,00 €	8 521,02 €

**Article 2 : CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Article 3 : RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**Article 4 : ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Silly-sur-Nied, le 5 avril 2016  
 Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied

  
  
 1  
 Signature et cachet